

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS
14 DEC. 2020

BENZEKRI YOUSSEF Age: 64

Affection oculaire

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

OASA

Le 05.11.2020

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Youssef BENZEKRI

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/11/2010	ct	ct	200,00dhs	R. Awatif RAZZAK Ophtalmologue Ibn Tachfine, Rue Zineb Shak Rés. Ifad Ibn Tachfine, 1er étage Casablanca - Tél. : 05 22 60 33 38

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

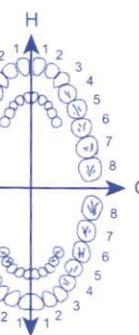
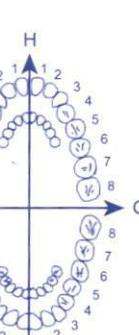
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
LUNETTES 44, Rue des Anglais Csabianca	05/12/2020					1500,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	B 35533411 11433553	Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Awatif RAZZAK

Médecin Ophthalmologue

Diplômée en Médecine Aérospatiale

Paris Descartes



الدكتورة عواطف رزاق

اختصاصية طب وجراحة العيون

دبلوم طب الملاحة الجوية

كلية ديكارت بباريس

Chirurgie de Cataracte par Phacoémulsification

Glaucome - Strabisme - Angiographie - Echographie

Laser - Contactologie - Chirurgie Réfractive

جراحة الجلالة - جراحة المياه الزرقاء

المول - الليزر - تصوير العين بالصدى

العدسات اللاصقة - تصحيح النظر بالليزر

05 Novembre 2020

Casablanca le :

الدار البيضاء في:

Mr. BENZEKRI YOUSSEF

**Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Antireflets multi-couches, Amincis**

OD = - 2.75 (- 0.50 à 5°)

OG = - 2.00 (- 0.75 à 160°)

UNNETTES ISLAM
104, Rue des Anglais Bataïdha
Casablanca

Dr. Awatif RAZZAK
Ophthalmologue
Bd. Ibn Tachfine, Rue Zineb Ishak
N° 35, Rés. Riad Ibn Tachfine, 1^{er} étage
Casablanca - Tel.: 05 22 60 73 38

شارع ابن تاشفين، زنقة زينب إسحاق، رقم 35، إقامة رياض ابن تاشفين، الطابق الأول، لافيليت - الدار البيضاء

Bd Ibn Tachfine, Rue Zineb Ishak N°35, Rés Riad Ibn Tachfine, 1^{er} étage, la Villette - Casablanca

05 22 60 73 38

rawatif@gmail.com



نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA
Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275

ICE : 002212845000044

IF : 30011276 - INP : 33610708

Facture 0003529

Casablanca, le

05/12/2020

M. BENZERKI YOUSSEF Doit

Nature des Verres	Vision de loin	Vision de Prés	Doubles foyers	Varilux
CL MGT AR UV	OD +0,00 OG -0,00	OD OG	OD OG	OD OG
Monture	Métal	Plastique		
V.L. : - OD - OG	(5, - 2,5) - 2,5 (160, - 2,25) - 2,25			X FO, X FO, X FO, X FO,
V.P. : - OD - OG				
ADD.				
TOTAL				2 FO, 2 FO,

Arrêtée la présente facture à la somme de

cinq cent trente mille

LUNETTES ISLAM
184, Rue des Anglais Bhira Jidida
Casablanca